

## Foyer Jésus-Marie

2 Place de Fourvière

69005 Lyon

tél : 04 78 25 11 66

## TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT ANNEE 2014 – 2015

**FORFAIT MENSUEL** = hébergement + petit-déjeuner + repas du soir (du lundi au samedi matin 9heures)

Dimension des chambres : toutes individuelles	Hébergement	Demi-pension	Prix total
Chambre avec lavabo de 9 à 14m2	380,00 €	160,00 €	540,00 €
Chambre avec lavabo de 14 à 16 m2	400,00 €	160,00 €	560,00 €
Chambre avec lavabo, douche et WC de 9 à 14 m2	480,00 €	160,00 €	640,00 €
Chambre avec lavabo, douche et WC de 14 à 16 m2	500,00 €	160,00 €	660,00 €

**A.L.S.** : Toutes les chambres donnent droit à l'A.L.S. (**A**llocation **L**ogement à caractère **S**ocial). Celle-ci est versée à partir du deuxième mois d'occupation. Demander un dossier à la C.A.F. de Lyon : 67 boulevard Vivier Merle 69409 Lyon Cedex 03  
tél : 0 820 25 69 10.

Possibilité branchement INTERNET dans chaque chambre (à la demande de l'étudiante) moyennant un coût de 10,00 € /mois

Forfait week-end (du samedi midi au dimanche soir inclus) .....	10,00 €
Repas facultatif de midi et du week-end : .....	7,00 €
Frais dossier d'inscription : .....	50,00 €
Frais de réinscription : .....	40,00 €

**Les jours de vacances étant déjà décomptés dans le calcul du forfait, le montant reste le même chaque mois de l'année.**

**La redevance** doit être réglée **avant le 10 du mois en cours** : de préférence par virement permanent, dans ce cas vous devez nous réclamer un RIB. Les repas, week-end, jetons ... sont à régler à votre convenance (une facture sera remise à votre fille ultérieurement). **Nous rappelons que le Foyer ne reçoit aucune subvention et donc qu'il est indispensable d'en tenir compte, à la rentrée.**

**Tout mois commencé** devant être payé intégralement, il est impératif de faire connaître la date du départ au moins 30 jours auparavant.

**AVANCE** : Pour confirmer la réservation de sa chambre, la jeune fille doit verser une avance de 300,00 € avant le 20 juillet 2014. Ce montant lui sera déduit lors du règlement du mois de mai 2015. **En cas de départ pendant l'année scolaire, cette somme ne sera pas remboursée.**

En cas d'absences pour maladie (nécessairement confirmées par un certificat médical) ou pour un stage de longue durée (15 jours consécutifs) une réduction peut intervenir sur le montant de la demi-pension.

**RENTREE** : le Foyer sera ouvert à partir du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**DÉPART** : un dépôt d'affaires dans la chambre après le départ de la jeune fille entraînera des frais supplémentaires de location.

**MERCI de votre compréhension.**

Signature des parents :

Lyon, le

Signature de l'étudiante :